

LES CARRIERES SOUTERRAINES DE VILLEGOUGE : UN SITE NATURA 2000

Vous les observez parfois le soir tournoyer dans l'obscurité sans vraiment les connaître.

Pour leur malheur elles sont encore trop souvent l'objet d'idées reçues.

Non les chauves-souris ne mordent pas et ne s'accrochent pas aux cheveux.

Mais alors, c'est quoi une chauve-souris,

► RENCONTRE AVEC DES ANIMAUX VOLANT NON IDENTIFIES...

Noctules, Murins, Rhinolophes, Barbastelles, Oreillards, Minioptères...

Les chauves-souris, ou chiroptères, sont les seuls mammifères volant au monde. Il en existe 34 espèces en France dont 26 en Aquitaine. Toutes les espèces de chauves-souris européennes ont toutes une activité nocturne et sont insectivores.

Elles repèrent leurs proies grâce à une sorte de sonar biologique : l'écholocation. Elles ont donc un rôle déterminant en tant que régulateur des populations d'insectes : en 5 mois (du 15 mai au 15 octobre), un Murin de Daubenton (8g) peut capturer 60 000 moustiques. Un individu est capable de capturer un poids d'insectes équivalent au tiers du sien chaque nuit !

Les chauves-souris ont un cycle annuel tout à fait particulier composé de trois grandes phases : l'hibernation, la reproduction et le transit (entre les deux premières phases). Elles ont un faible taux de fécondité, avec un seul petit par an et par femelle en général. Même si les chauves-souris sont des espèces protégées en France, elles restent menacées. D'où la nécessité de les protéger via la création de sites Natura 2000.



► NATURA 2000 ?

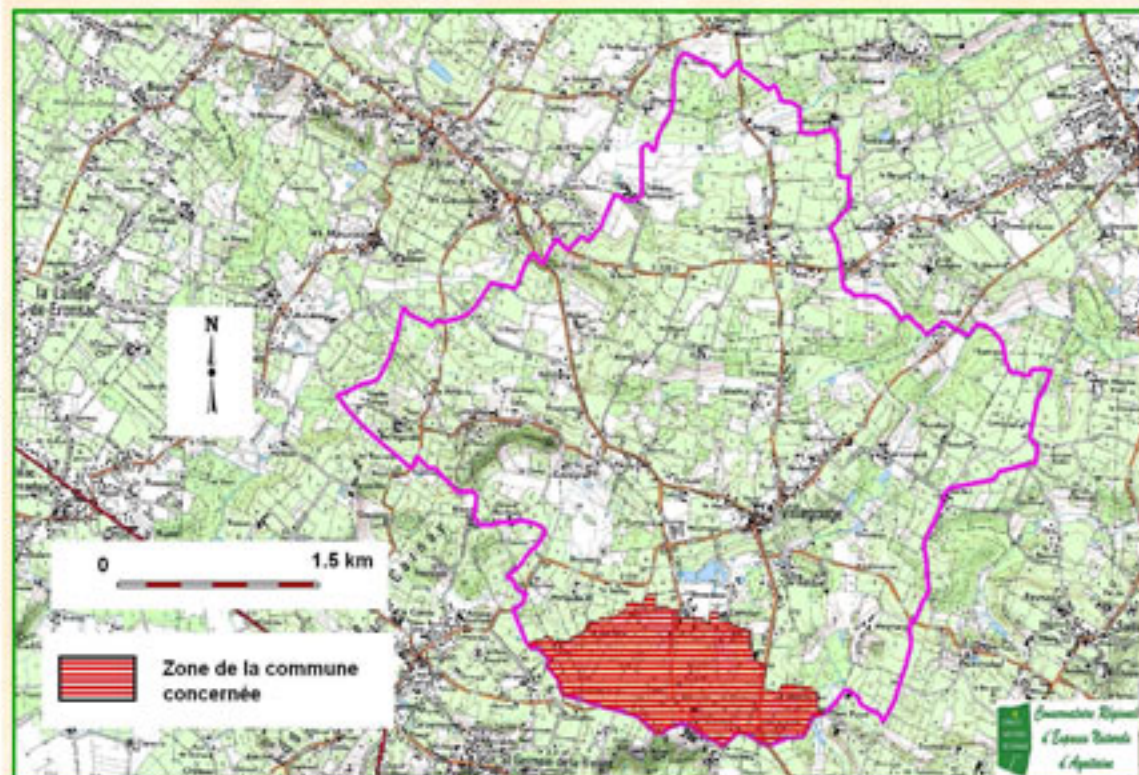
Le réseau Natura 2000 s'étend sur toute l'Europe et a deux objectifs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel des territoires. Le gouvernement français a privilégié la contractualisation et la concertation plutôt que la réglementation, en élaborant un Document d'Objectifs spécifique à chaque site. Celui-ci a pour but de dresser un état des lieux socio-économique et biologique du site, en lien avec les acteurs concernés. Il définit ensuite les objectifs de gestion du site ainsi que les propriétaires, les ayants-droits et les usagers concernés pourront s'engager individuellement et volontairement, au travers de la signature d'un contrat ou d'une charte, pour la préservation de ce patrimoine naturel.



► NATURA 2000 SUR LES COMMUNES DE VILLEGOUGE, SAINT-GERMAIN LA RIVIERE, LA RIVIERE, LUGON ET L'ISLE DU CARNEY ET SAINT-AIGNAN

L'année 2010 marque le début concret de la démarche Natura 2000 sur ces communes.

Le **Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaines** (CREN Aquitaine) été retenu comme opérateur de la démarche. Plusieurs réunions (2 Comité de Pilotage et 4 réunions en groupe de travail thématique) ont permis d'élaborer le Document d'Objectifs du site.



De plus, le périmètre du site a été revu en fonction des nouvelles données biologiques et des possibilités d'actions.

Ainsi, aujourd'hui le site est passé de 3 à 960 ha et concerne les 5 communes citées.

La phase d'animation va débuter en 2010. elle vise à mettre en œuvre sur le territoire des mesures de gestion favorables.

Pour cela, Natura 2000 dispose de plusieurs outils : les contrats Natura 2000, les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt) et la Charte Natural 2000.

L'an prochain, l'animateur de la démarche sur le site aura, notamment, pour rôle de recenser et contacter les bénéficiaires des Contrats, des Chartes Natura 2000, des MAEt et d'assurer l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers sur le site.

Luc BELENGUIER CREN AQUITAINE

Pour tout renseignement : CREN Aquitaine—6 rue Henri Feytoux—SAINT MEDARD DE MUSSIDAN